



Politique Salariale 2023

1ere réunion de révision de l'accord de politique salariale

La CFE-CGC avait demandé et obtenu l'intégration d'une clause de révision de l'accord initial de politique salariale 2022-2024. Prenant en compte la situation économique et plus précisément celle concernant l'inflation, la CFE-CGC a demandé à la Direction de réunir les partenaires sociaux signataires, au plus vite, pour discuter de la mise en œuvre d'une mesure d'adaptation pour 2023-2024.

Pour rappel, l'accord signé par la CFE-CGC prévoyait, pour l'exercice 2023-2024, une politique salariale d'un niveau de 2,8% (+0,2% de GES).

		07/2023 - 06/2024
Non Cadres	AG	1% au 01/07/2023
	AI	1,8% au 01/06/2023 & 01/10/2023 Mini 50 €
Cadres L5	AG	1% au 01/07/2023
	AI	1,8% au 01/06/2023 & 01/10/2023 Mini 100€
Cadres L4	AI	2,8% au 01/07/2023
Mesures complémentaires		1000 promotions
		GES* sur 2 ans 125€ pour les NC & 175€ pour les C (hors L4) au 01/10/2023
		Evolution valeur du point 1%
TOTAL		2,8% + 0,2% GES* (hors L4)

Lors de la réunion, la Direction a dressé son constat : notamment une inflation au-delà de l'hypothèse prise lors de la négociation en 2022 et des résultats financiers AH exceptionnels en 2022.

Compte-tenu de cette situation, pour 2023-2024, la Direction propose :

- **+ 1% de politique salariale en plus des 2,8% + 0,2% de GES (1% AG + 1,8% AI) déjà prévus dans l'accord.**
- **+ 1% de la masse salariale sous forme de Prime de Partage de la Valeur (PPV).**
- **Principe d'un taux de distribution minimum d'AI.**
- **Des AI mimi Non Cadres de 40€ et de 80€ pour les Cadres.**
- **Une uniformisation de la campagne des AI avec une seule date de distribution en septembre.**

La CFE-CGC a rappelé :

- **Les fortes attentes des salariés pour 2023 compte tenu de leur engagement et des contraintes économiques vécues en 2022.**
- **L'inflation au 31 décembre 2022 sur 12 mois glissants à prendre en compte.**
- **Une révision de la politique salariale au travers d'une unique prime est inacceptable.**
- **Les mises au mini SMH ne peuvent pas se faire au détriment des AI qui ont vocation à reconnaître l'implication des salariés.**

La CFE-CGC a revendiqué :

- **Une revalorisation du niveau global car il demeure insuffisant.**
- **Une conversion la prime en niveau de politique salariale.**
- **Une augmentation du niveau de l'AG afin de garantir une évolution de salaire pour tous les salariés en 2023.**
- **Un budget dédié pour les mises au mini SMH afin de ne pas impacter le budget d'AI.**
- **Un équilibre entre le niveau d'AI et d'AG afin garantir un taux de distribution des AI similaire à ceux d'avant Covid.**
- **Un rattrapage du niveau AH / niveau AIRBUS Groupe compte tenu de la convergence de nos résultats financiers.**

Le compte n'y est pas encore !

La CFE-CGC attend des améliorations significatives lors de la prochaine réunion prévue mardi 21 mars.